

Soutien financier des compétitions LHF - 2024

Handisport en intégration et spécifique handisport

Les compétitions ouvertes aux personnes déficientes, respectant toutes les conditions énoncées ci-dessous, ont accès à l'un de ces subsides.

2 subsides sont disponibles aux organisateurs de compétitions handisportives :

- 1) Organisation d'une compétition « spécifique handisport » : **200 euros**
- 2) Organisation d'une compétition handisport en intégration (d'une compétition « valide ») : **100 euros**
 - ➔ Les championnats de Belgique ET les compétitions internationales subsidiées par le Belgian Paralympic Committee (BPC) NE sont PAS sujettes au subside LHF.
 - ➔ En collaboration permanente avec le BPC, des obligations en termes de visibilité (BPC et LHF) et de suivis (BPC et LHF) sont cependant bien précisés dans le cadre de fonctionnement de ces subsides : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour obtenir l'un de ces subsides, les conditions suivantes doivent être respectées :

Généralités

- Le club doit être affilié à la LHF et en ordre de cotisation club.
- Le club doit être en ordre de cotisation membres. Tous les membres administratifs et handisportifs doivent être affiliés à la LHF.
- La partie administrative sur Easyclub du club doit être entièrement complétée.
- ➔ *Exception dans le cadre d'une compétition handisport en intégration : Les compétitions inscrites officiellement au calendrier LHF sont subsidiées si elles respectent le cahier des charges de la discipline (même si le club organisateur n'est pas affilié à la LHF).*
- Chaque année, un club peut bénéficier de maximum 2 subsides.
- ➔ *Exception pour le GOA et la BOC – disciplines spécifiques handisport - avec accord préalable de la LHF.*

Type de compétitions soutenues

- Toutes les compétitions inscrites officiellement au calendrier LHF **si elles respectent le cahier des charges de la discipline.**
- Ces compétitions doivent rassembler au moins :
 - Dans une compétition « spécifique handisport » : 16 compétiteurs affiliés à la LHF (ou GSV) et/ou 4 clubs en sports collectifs.
 - Dans une compétition handisport en intégration : 6 compétiteurs affiliés à la LHF et/ou 2 clubs en sports collectifs.

Spécificités / discipline (collaboration avec la fédération sportive)

- Toutes les compétitions handisportives en intégration/inclusion (100 euros) et spécifiques handisport (200 euros) sont subsidiées. Un accord avec la fédération valide partenaire peut cependant modifier le fonctionnement proposé.
- ➔ Dans ce sens, le subside LHF peut être :
 - **Diminué** si la fédération valide partenaire participe financièrement à ce soutien. Le soutien total reste identique (100/200 euros) ; les suivis et conditions LHF également.
 - **Modifié** selon la nature du soutien proposé par la fédération valide partenaire. Les montants associés à ce soutien resteront similaires ; mais ce soutien pourrait prendre d'autres formes (matériel – bons - ...). La LHF sera attentive afin que ce soutien reste complémentaire aux autres plus-values existantes (labellisation ; subsides locaux ; ...).

Les suivis à compléter par le club demandeur

Avant la compétition

- Introduire la demande de subside à la LHF via le formulaire ci-dessous (page 3).
 - Au minimum 8 semaines avant la date de début de compétition
- **Inscrire la compétition subsidiée au calendrier de la LHF en complétant tous les champs demandés via ce lien. L'affiche y est publiée.**
 - **6 semaines avant la date de début de compétition**
- Mettre le logo de la LHF sur tous les supports de communication : invitation, affiche, site internet, post Facebook, etc.

Pendant la compétition

- Afficher au minimum 1 bache LHF.
- S'assurer du bon déroulement de la compétition handisport – selon le cahier des charges et les règlements sportifs en vigueur.

Après la compétition (dans les 48h après la fin de la compétition)

- Envoyer à la LHF (et à la fédération partenaire) les résultats complets.
- Envoyer à la LHF (et à la fédération partenaire) des photos des podiums et des remises de prix avec la bache LHF et les éventuels sponsors présents en arrière-plan.
- Envoyer à la LHF les supports de communication où le logo LHF apparaît.
- Envoyer à la LHF la déclaration de créance ci-dessous remplie et signée par le responsable de la compétition (page 4).

Formulaire de demande de soutien financier des compétitions LHF - 2024

- Une compétition « spécifique handisport » : 200 euros
- Une compétition handisport en intégration (d'une compétition « valide ») : 100 euros

Discipline de la compétition	
Nom de la compétition	
Date de la compétition	
Lieu de la compétition	
Nom du club organisateur	
Coordonnées de la personne responsable de la compétition	
Nom	
Prénom	
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone	

Je, soussigné, déclare que la compétition susmentionnée entre dans les conditions d'octroi du subsidé compétitions LHF.

Date :

Signature du responsable de la compétition :

Déclaration de créance pour l'organisation d'une compétition officielle - 2024

Je soussigné (nom et prénom),(fonction) et par ailleurs en charge de la trésorerie de (nom de l'ASBL), déclare qu'il nous est dû par la Ligue Handisport Francophone, représentée par Madame Anne d'Ieteren Présidente, la somme de € dans le cadre de l'organisation de (nom et discipline de la compétition).

Ce montant est à verser au compte N°

Je joins également avec cette déclaration de créance :

- les résultats complets de la compétition ;
- les photos de la bâche et des éventuels sponsors présents ;
- les supports de communication où apparaît le logo LHF.

Certifiée sincère et véritable à la somme de.....

Date :

Signature du responsable de la compétition :